

DECRET N° 2007-041 DU 02 FEVRIER 2007

Portant Approbation du budget prévisionnel
du Centre National de Sécurité Routière
(CNSR) pour l'exercice 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994, portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'Élection Présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 02 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2006-457 du 05 septembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué chargé des Transports, des Travaux Publics et de l'Urbanisme auprès du Président de la République ;
- Vu** le décret n° 2006-616 du 23 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement, de l'Économie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 87-443 du 29 décembre 1997 portant approbation des statuts du Centre National de Sécurité Routière ;
- Sur** rapport du Ministre Délégué chargé des Transports, des Travaux Publics et de l'Urbanisme auprès du Président de la République ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 janvier 2007 ;

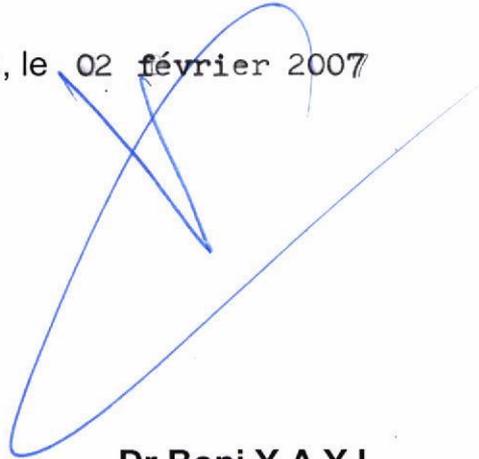
DECRETE :

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) pour l'exercice 2007 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 02 février 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre Délégué Chargé des
Transports, des Travaux Publics
et de l'Urbanisme auprès du
Président de la République,



Richard SENOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HCJ 2 MDCTTPU/PR 4 MDEF 4 AUTRES MINISTERES 21 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 CNSR 01 JO 01.